



Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif de la société Archos Technology S.A par la société Gfi Informatique Maroc S.A

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables.

Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

Noms des entreprises :

- Gfi Informatique Maroc S.A, filiale de la société Gfi Informatique S.A
- Archos Technology S.A, filiale de la société Capital Consulting S.A

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteur économique concerné:

- Services de l'information (IT) et du logiciel au Maroc.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le 28 Février 2019, le Conseil de la concurrence a accusé réception de la notification d'une opération de concentration aux termes de laquelle la société Gfi Informatique Maroc S.A entend acquérir l'intégralité des actions de la société Archos Technology S.A.